



PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Secrétariat général
pour les affaires régionales

Lyon, le 9 octobre 2013

Affaire suivie par : Brigitte Mangeol et Guy Monard

Courriel: guy.monard@rhone-alpes.pref.gouv.fr

**Rencontre régionale du 3 octobre 2013 avec les
représentants des organisations syndicales de la
fonction publique de l'Etat
15h00-16h30**

Liste des participants :

M. Jean-François CARENCO, Préfet de région Rhône-Alpes
Mme Isabelle DAVID, Secrétaire générale de la Préfecture du Rhône
M. Denis GAUDIN, Secrétaire général adjoint pour les affaires régionales
Mme Brigitte MANGEOL, Chargée de mission
Mme Frédérique WOLFF, Directrice des ressources humaines
Mme Françoise NOARS, Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
M. Gilles PELURSON, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Mme Françoise MAY-CARLE, Directrice adjointe de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
M. Michel DAMEZIN, Secrétaire général de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
M. Guy MONARD, Directeur du service de l'administration générale du SGAR.

Pour les organisations syndicales, les responsables régionaux du secteur fonction publique Etat :

CGT : Mme Dominique PANICO-MIALON et M. Yves ROUPSARD
CFDT : M. Jean-Marc GUILHOT et M. Pierrick AILLARD
UNSA : M. Stéphan BERTHOZ, M. Jean-Michel BAILLY, Mme Blandine PILI et M. Robert BAYLOCQ
FO : M. Yves RAICHL et Mme Chantal FAURE
CFTC : M. GRILLET et M. David LEYRAT
FSU : Mme Patricia DROUARD et M. Pierre VIALATTE
CFE-CGC : M. Patrice HARMENT et M. Olivier ANDREANI
SUD : représentant non désigné.

Les points suivants ont été successivement abordés :

1. introduction
2. les orientations portant sur l'organisation de l'Etat
3. l'évolution des rémunérations
4. le dialogue social au niveau régional
5. l'action sociale
6. les agents exerçant les missions ADS et ATESAT
7. les perspectives de décentralisation
8. les SIDSIC
9. les effectifs de l'Etat en région

1- introduction :

Monsieur CARENCO souligne sa volonté de dialogue avec les organisations syndicales régionales de la fonction publique de l'Etat, dans la continuité des échanges tenus le 16 avril 2013. Il indique que les grandes lignes de l'organisation de l'Etat au plan territorial sont stables. Les évolutions en cours seront abordées au cours de la séance de travail.

Madame PANICO-MIALON, pour la CGT, regrette l'absence du Secrétaire général pour la modernisation de l'action publique, récemment nommé. Elle donne lecture d'une déclaration syndicale liminaire qui déplore l'insuffisance des mesures pécuniaires en direction des agents de l'Etat, la poursuite de la décentralisation et les conséquences négatives de la politique de modernisation de l'action publique, reprenant les orientations de la précédente démarche de révision générale des politiques publiques.

Monsieur CARENCO regrette la prise de position politique des représentants de la CGT, au-delà du domaine de l'action syndicale. La défense revendiquée du statu-quo paraît surannée, face à une société et à un monde en rapide évolution.

2- les orientations portant sur l'organisation de l'Etat :

Monsieur CARENCO souligne à nouveau la volonté des pouvoirs publics de stabiliser l'organisation de l'Etat, qui s'accompagne d'un effort de réduction des dépenses en 2013 et 2014. Dans ce cadre contraint, le Comité interministériel de modernisation de l'action publique (CIMAP), réuni par le Premier ministre le 17 juillet 2013, a retenu un large programme de travail qui sera progressivement mis en œuvre. Au plan régional, le Préfet de région devient responsable des budgets opérationnels de programme (R BOP). Il dispose ainsi d'une plus grande force de négociation vis-à-vis des responsables de programme du niveau national.

Monsieur AILLARD pour la CFDT souligne la complexité du processus de mise en œuvre de la modernisation de l'action publique. L'élaboration des mesures, leur priorisation et leur évaluation sont à conduire après consultation des organisations syndicales.

Madame PANICO-MIALON, pour la CGT, regrette l'inadéquation des moyens disponibles au regard des missions confiées aux directions départementales interministérielles. La cohésion des agents au sein des directions départementales de l'action sociale demeure insuffisante malgré leur bon vouloir. Les appartenances statutaires anciennes (équipement, affaires sanitaires et sociales, jeunesse et sports) pèsent encore sur les comportements administratifs.

Monsieur LEYRAT, pour la CFTC, exprime son inquiétude quant aux moyens dont disposent les services des finances publiques pour lutter contre l'évasion fiscale. Il redoute aussi une excessive

mansuétude à l'égard de l'utilisation par les entreprises des facilités liées au crédit d'impôt compétitivité-emploi (CICE). Il adresse à Monsieur le Préfet de région la note ministérielle sur laquelle il s'appuie.

Monsieur RAICHL, pour Force Ouvrière, précise que, parmi les réformes récentes, celle qui introduit la règle de réponse positive en cas de silence de l'administration au terme d'un délai déterminé est dangereuse. Les effectifs disponibles ne permettent pas de gérer correctement cette décision, selon lui.

Madame DROUARD, pour la FSU, redoute que les conclusions du CIMAP n'aboutissent à des distorsions entre régions et à la rupture de l'égalité entre les citoyens. Elle dénonce la réduction des postes d'accueil des usagers dans les administrations de l'Etat et déclare que la décision du CIMAP tendant à accélérer la dématérialisation des procédures administratives conduit aussi à des différences entre usagers et entre territoires.

Monsieur CARENCO constate que les rentrées fiscales liées aux contrôles sont en forte progression, en particulier en Rhône-Alpes. Il précise que la mesure fiscale de crédit d'impôt compétitivité-emploi (CICE) favorise l'adaptation des entreprises à la compétition mondiale et répond à la nécessité de diminuer le coût du travail. L'effort de compétitivité ne porte pas sur les rémunérations, mais sur les charges qui environnent le salaire.

Les mutualisations interdépartementales d'agents de l'Etat permettent de concilier la stabilité souhaitée de résidence administrative des personnels et la prestation de services de qualité de la part de l'Etat dans un cadre fortement élargi.

L'organisation de l'Etat implique la gestion anticipatrice des implantations immobilières. A titre d'exemple, une réflexion est engagée sur le devenir de la cité administrative Garibaldi à Lyon. Sa vente à un investisseur, qui serait chargé de construire, sur la même emprise foncière, des locaux neufs, adaptés aux besoins de l'Etat, avant de pouvoir démolir puis valoriser le tènement existant, mérite une analyse approfondie.

3- l'évolution des rémunérations :

Les représentants des organisations syndicales soulignent la pénalisation du pouvoir d'achat des agents du fait du gel du point d'indice de la fonction publique depuis juillet 2010.

Madame PANICO-MIALON ajoute que les ratios d'agents promus par rapport aux agents promouvables demeurent insuffisants dans la plupart des corps de fonctionnaires.

Monsieur CARENCO rappelle que les rémunérations des agents de catégorie C seront revalorisées, comme il en avait exprimé la nécessité auprès de la Ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique. Les rémunérations complémentaires des fonctionnaires ne sont pas concernées par le maintien du point d'indice à sa valeur présente et pourront évoluer.

4- le dialogue social au niveau régional :

Les représentants des organisations syndicales soulignent la nécessité d'institutionnaliser le dialogue social au niveau régional.

Madame PANICO-MIALON, pour la CGT, souhaite que la réforme projetée ne remette pas en question les instances départementales existantes. Elle préconise dès maintenant un nombre de représentants à l'échelon régional adapté à la représentativité de chaque organisation syndicale.

Monsieur CARENCO souligne son avis favorable à l'institutionnalisation envisagée. Une forme de comité technique régional apparaît comme le corollaire utile à l'exercice de sa compétence nouvelle de responsable des budgets régionaux opérationnels de programme. Il demande à Madame MANGEOL, Chargée de mission, de préparer des courriers en ce sens à la Ministre de la Fonction publique et au Secrétaire général du Gouvernement. En attendant l'institutionnalisation souhaitée, l'instance informelle se réunira selon les modalités souples actuelles, sans critères particuliers de représentativité. La prochaine réunion se tiendra avant le 15 décembre 2013.

5- l'action sociale :

Après un large échange de vues sur la nécessité de maintenir des capacités d'action sociale pour les agents de l'Etat ainsi que sur la qualité des prestations assurées, en particulier en matière de restauration collective, Monsieur CARENCO confie à Madame MANGEOL, Chargée de mission, la réalisation d'une enquête sur les conditions de restauration : organisation, tarifs, état de l'offre,... Cette analyse concerne les agents des services présents au comité de l'administration régionale, incluant plusieurs opérateurs de l'Etat (ARS, ADEME, Pôle emploi).

Monsieur PERLURSON, DRAAF, souligne l'effort d'harmonisation des frais de repas dans les directions départementales interministérielles. Le ministère de l'Agriculture a conduit un effort important dans les directions départementales interministérielles pour mettre à niveau les prestations servies aux agents.

Madame DAVID, Secrétaire générale de la préfecture du Rhône, rappelle avoir confié à Madame DINDAR, Secrétaire générale adjointe de la préfecture du Rhône, une étude sur la mutualisation partielle des achats des deux restaurants administratifs de Lyon (RIL et RIM), dont la situation financière demeure fragile.

6- les agents assurant les missions ADS et ATESAT :

Les représentants des organisations syndicales expriment leur inquiétude quant au devenir des agents dont les missions afférentes à l'instruction des autorisations relatives au droit des sols et à l'appui technique aux collectivités locales sont supprimées.

Madame NOARS, DREAL, précise que les réaffectations d'agents sont facilitées au plan départemental par des créations de postes nouveaux reconfigurés. Il s'agit, au total, en Rhône-Alpes, de 3 postes de catégorie A et de 3 postes de catégorie B. Les personnes concernées par les reclassements bénéficient d'un suivi et d'un accompagnement très individualisés.

Monsieur CARENCO souligne l'inéluctabilité du recentrage des services de l'Etat sur leurs tâches essentielles, dont le contrôle de qualité juridique et technique. Les fonctions de prestations de service ne peuvent plus être assurées. Il demande à Madame MANGEOL, chargée de mission, de présenter à une prochaine réunion la situation des agents concernés et les modalités d'évolution et d'accompagnement. Pour les unités territoriales les plus impactées, le recensement des services de l'Etat présents sur le territoire, dans un rayon de 10 km. Une partie importante des informations fera l'objet d'une présentation dès le pré-CAR du 8 octobre 2013.

7- les perspectives de décentralisation :

En réponse aux interrogations des représentants des organisations syndicales, Monsieur CARENCO souligne le fait que la création de la métropole lyonnaise ne conduira qu'à de modestes transferts d'attributions de l'Etat à cette collectivité nouvelle.

Sur le dossier de la décentralisation des fonds européens, les orientations en cours de discussion au Parlement et les arbitrages rendus par le Premier ministre conduisent à une gestion différenciée selon les fonds concernés.

Le fonds européen agricole de développement rural (FEADER) demeure géré par les services des directions départementales des territoires, en qualité de prestataires des Régions, à la condition que le point d'entrée unique pour les élus et leurs services soit le Directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt (DRAAF). Un très petit nombre d'agents de l'Etat sera transféré à la Région Rhône-Alpes.

Le fonds social européen (FSE) comprendra un préciput pour les services (DIRECCTE) et opérateurs de politiques publiques (Pôle emploi notamment) qui relèvent de l'Etat. La partie hors préciput est confiée à hauteur de 35 %, à la Région dans le cadre du transfert de gestion. Parmi les 65 % qui demeurent sous la responsabilité de l'Etat, la moitié pourra être subdéléguée aux conseils généraux qui souhaiteront cette prise en charge.

Pour le fonds européen de développement régional (FEDER), ce sont environ 15 agents qui rejoindront la Région, en trois étapes, juillet 2014, juillet 2016 et juillet 2017.

Monsieur CARENCO précise qu'il refusera les procédures de détachement de fonctionnaires de l'Etat à la région, si ceux-ci venaient à être sollicités. En revanche, les procédures de mise à disposition seront mises en œuvre comme prévu par les textes, les agents conservant leur droit d'option final, à l'issue d'un délai de deux années. Des solutions seront identifiées par conventions entre l'Etat et la Région. Les conventions-type de transfert des personnels seront transmises pour avis aux organisations syndicales.

8- les SIDSIC :

Monsieur CARENCO demande à Madame MANGEOL un bilan des services interministériels départementaux des systèmes d'information et de communication (SIDSIC) dont le fonctionnement mutualisé suscite des réticences de la part de certains services locaux de l'Etat. Ce point comprendra l'analyse des effectifs, des statuts, des BOP de rémunération, des arrêtés d'affectation.

9- les effectifs de l'Etat en région :

Monsieur ROUPSARD, pour la CGT, craint une reconcentration au niveau régional des effectifs d'agents de l'Etat. Certains services comme la DDCSPP de l'Ardèche peuvent se sentir menacés. Une étude détaillée des effectifs des services de l'Etat en Rhône-Alpes est souhaitée.

Madame DAVID, Secrétaire générale de la préfecture du Rhône, précise que la mutualisation régionale à Lyon des plate-formes CHORUS des préfectures de département permet des économies modestes, mais réelles. Le chef de projet effectue un excellent travail.

Monsieur CARENCO souligne que son rôle de responsable des BOP régionaux lui permet de veiller au maintien d'une masse critique minimale d'effectifs de l'Etat dans certains départements, comme celui de l'Ardèche. Les mutualisations interdépartementales sont positives, comme indiqué précédemment. Certaines tâches impliquant un niveau élevé d'expertise sont mutualisées depuis peu.

Il s'agit par exemple du suivi des risques vétérinaires, des risques liés aux barrages et de la mutualisation des paies des agents du ministère de l'Intérieur par le SGAP de Lyon.

En outre, la zonalisation des procédures de contrôle-qualité des passeports et des cartes nationales d'identité contribuerait aussi à la maîtrise des effectifs d'agents de l'Etat sans mettre en question la qualité du service rendu à la population.

L'étude des effectifs est utile, mais demeure un exercice difficile, confié à la plate-forme d'appui à la gestion prévisionnelle des effectifs, placée auprès du Secrétaire général pour les affaires régionales.

Le Préfet de la région Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône

Jean-François CARENCO